

Âge légal d'ouverture des droits à la retraite en fonction de l'année de naissance

Naissance du fonctionnaire/contractuel	Âge légal de départ en retraite
Avant le 1 ^{er} juillet 1951	60 ans
Entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre 1951	60 ans et 4 mois
En 1952	60 ans et 9 mois
En 1953	61 ans et 2 mois
En 1954	61 ans et 7 mois
À partir de 1955	62 ans